

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 15 février 2017
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille dix-sept, le 15 février à 20 heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 7 février 2017.

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Messieurs Thierry CHANY, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Clothilde GUILLOTIN Madame Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Mesdames Lydia VANNUCCI, Claire VAN DER HEYDEN, Monsieur Patrick CHAVAROT.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h10, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 janvier 2017

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire présente ses excuses à Claire VAN DER HEYDEN, pour avoir omis de noter sa présence sur le compte rendu lors du dernier conseil municipal. Il aborde ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour. Monsieur le Maire demande de rajouter le point 10 concernant une création / suppression de poste suite à la modification amplitude horaire du Garde Champêtre et le point 11 demande de financement pour 10 000 coins nature.

2- D01-150217 COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET COMMUNE

Madame Myriam BLANZAT est élue présidente de l'Assemblée pour l'examen du Compte Administratif 2016 de la commune.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2016	867 158.64 €
- Dépenses 2016	<u>756 185.24 €</u>
- Résultat de l'exercice 2016	110 973.40 €
- Excédent reporté 2015	<u>333 874.82 €</u>
- Excédent de clôture 2016	<u>444 848.22 €</u>

Section d'investissement

- Recettes 2016	691 072.13 €
- Dépenses 2016	<u>395 842.53 €</u>
- Résultat de l'exercice 2016	295 229.60 €
- Excédent reporté 2015	<u>293 529.35 €</u>
- Excédent de clôture 2016	<u>588 758.95 €</u>

D'où un résultat cumulé excédentaire au 31/12/2016 de **1 033 607.17 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget communal 2016 est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Madame Myriam BLANZAT cède la place à Monsieur Dominique VAURIS qui reprend la présidence de la séance.

3- D02-150217 COMPTE DE GESTION 2016-BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion 2016 de la commune, établi par Madame MUNOZ, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2016 de la commune, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (15 voix).

4- D03-150217 AFFECTATION DU RESULTAT 2016-BUDGET COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2016, Madame Myriam BLANZAT demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats ci-après :

Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2016	-756 185.24 €
Recettes de fonctionnement 2016	867 158.64 €
<u>Résultat de fonctionnement 2016</u>	110 973.40 €
Résultat de fonctionnement 2015 reporté	333 874.82 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2016 à affecter (si déficit, report en ligne 6)	444 848.22 €
Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2016	-395 842.53 €
Recettes d'investissement 2016	691 072.13 €
<u>Excédent d'investissement 2016</u>	295 229.60 €
Résultat d'investissement 2015 reporté	293 529.35 €
Résultat cumulé d'investissement 2016 (B)	588 758.95 €
Restes à réaliser au 31/12/2016	
Dépenses d'investissement	-942 579.00 €
Recettes d'investissement	321 471.00 €
Solde des restes à réaliser en 2016(C), origine : subventions	-621 108.00 €
Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif	-32 349.05 €
Affectation	444 848.22 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	32 349.05
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	412 499.17 €
Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (quinze voix pour), d'affecter le résultat de fonctionnement 2016

5-D04-150217 COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Myriam BLANZAT est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2016 du budget assainissement.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2016	120 460.51 €
- Dépenses 2016	119 674.71 €
- Résultat de l'exercice 2016	785.80 € excédent
- Excédent reporté 2015	52 710.05 €
- Excédent de clôture 2016	53 495.85 €

Section d'investissement

- Recettes 2016	71 020.83 €
- Dépenses 2016	77 667.15 €
- Résultat de l'exercice 2016	-6 646.32 € déficit
- Excédent reporté 2015	8 018.63 €
- Excédent de clôture 2016	1 372.31 €

D'où un résultat cumulé excédentaire au 31/12/2016 de **54 868.16 euros**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget d'assainissement 2016 est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Madame Myriam BLANZAT cède la place à Monsieur Dominique VAURIS qui reprend la présidence de la séance.

6-D05-150217 COMPTE DE GESTION 2016-BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2016 du budget assainissement, établi par Madame MUNOZ, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2016 du budget assainissement, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (15 voix).

7-D06-150217 AFFECTATION DU RESULTAT 2016-BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2016, Madame Myriam BLANZAT demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats ci-après :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2016	-119 674.71 €
Recettes de fonctionnement 2016	120 460.51 €
Résultat de fonctionnement 2016	785.80€
Résultat de fonctionnement 2015 reporté	52 710.05 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2016 à affecter (si déficit, report en ligne 6)	53 495.85 €
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2016	-77 667.15 €
Recettes d'investissement 2016	71 020.83 €
Excédent d'investissement 2016	-6 646.32 €
Résultat d'investissement 2015 reporté	8 018.63 €
Résultat cumulé d'investissement 2016(B)	1 372.31 €
3 Restes à réaliser au 31/12/2016	
Dépenses d'investissement	21 357.00 €
Recettes d'investissement	5 650.00 €
Solde des restes à réaliser en 2016(C), origine : subventions	-15 707.00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif	-14 334.69 €
5 Affectation	53 495.85 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	14 334.69 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	39 161.16 €
	0,00 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (quinze voix pour), d'affecter le résultat de fonctionnement 2016

8- DISCUSSION ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire nous fait part des perspectives 2017 contenues dans un document où sont consignés des aménagements d'embellissement, des aménagements PMR, des travaux de modernisation, des travaux de voiries et des projets en cours de montage de financement. Cette présentation permet une discussion sur les priorités à venir. Monsieur le maire précise que ce ne sont que des propositions. Le budget primitif 2017 guidera les choix.

9- D07-150217 GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION MARCHÉ LOT 12 « PLOMBERIE-CHAUFFAGE » SUITE A CESSATION D'ACTIVITE DU TITULAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la cessation d'activité de l'entreprise DESLAURIERS, titulaire du marché lot 12 « Plomberie –Chauffage », dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire.

Un Appel d'Offre a été lancé afin d'attribuer le marché à une nouvelle entreprise.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 novembre 2016 pour examiner les offres parvenues : 7 offres ont été examinées.

L'entreprise MATHIEU GIRAUD a été retenue pour un montant :

HT de	142 519.71€
TVA 20%	28 503.94€
Montant TTC	171 023.65€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément aux articles L 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales :

- Acte la décision de la commission d'appel d'offres,
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, le marché susvisé avec l'entreprise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau marché est légèrement inférieur au marché d'origine.

La dépense a été inscrite au budget en cours de la commune.

10- D08-150217 CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Madame Myriam BLANZAT informe l'assemblée que suite à la demande d'une diminution du temps de travail d'un agent communal il convient de procéder à une suppression / création de poste :

Création de poste :

GRADE	Durée hebdomadaire de travail	Date d'effet
Garde Champêtre Chef	7.23 ^{ème} /35 ^{ème} =7h14mn	au 1 ^{er} mars 2017

Suppression de poste :

GRADE	Durée hebdomadaire de travail	Date d'effet
Garde Champêtre Principal	14.11 ^{ème} /35 ^{ème} =14h06mn	au 28 février 2017

Considérant que l'avis du Comité Technique est à demander pour les modifications de plus de 10%, cette demande sera transmise pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 4 abstentions, de valider les propositions de :

- création d'un poste de Garde Champêtre Principal à 7.23^{ème} /35^{ème} (soit 7h14mn)
- suppression d'un poste de Garde Champêtre Principal à 14.11^{ème} /35^{ème}

Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités qui résultent de ces modifications.

11- D09-150217 Demande de financement 10 000 coins nature

Charline MONNET, présente au Conseil Municipal que le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la création de 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges de France sous condition d'appartenance au périmètre d'un territoire à énergie positive, à croissance verte (TEPCV). C'est le cas de notre département.

Aussi, notre école peut bénéficier d'une aide de 500€ pour la création d'un coin nature.

Elle propose au Conseil Municipal l'investissement de la commune à travers une action portée par l'école d'un projet de jardin partagé pluriannuel et d'initiation à la permaculture.

Elle précise que les achats nécessaires peuvent être aidés et présente le plan de financement suivant :

Achat de matériel	630€ HT
Aide ministère environnement sollicitée	500€ HT
Autofinancement commune	130€ HT
TVA	126€ HT

A CHARGE DE LA COMMUNE

256€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce dispositif et accepte le plan de financement présenté.

QUESTIONS DIVERSES

- Avancement chantier extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire trace l'avancement du chantier. Ce jour se tenait une réunion de chantier dans le cadre de la reprise des travaux. Toutes les entreprises étaient présentes. La pose des plats carbones est terminée. La reprise des poteaux de façades est en cours de finition. Compte tenu des temps de séchage des bétons et des travaux de maçonnerie restant à faire, on peut estimer le début de pose des menuiseries extérieures vers le 10 mars. Le nouveau Maître d'œuvre établira un nouveau planning

- Monsieur le Maire rappelle la réunion publique du 16 février sur le schéma de zonage assainissement

- Dates des prochains conseils municipaux

Mercredi 22 mars mercredi 19 avril et mercredi 17 mai, sous réserves d'impératifs non connus à ce jour.

- Point sur le dossier logements/commerce ancien presbytère

Charline Monnet fait part d'une rencontre en date du 3 février avec l'architecte du Parc Livradois Forez qui sera chargée de donner des avis sur les matériaux à utiliser pour la restauration du bâtiment en partenariat avec l'Ophis, de donner son aide pour l'élaboration du dossier et la recherche de financements européens.

Une réunion du Comité de Pilotage « Presbytère » avec la participation de l'OPHIS a eu lieu en date du 10 février.

Il sera possible de réaliser deux logements en duplex et d'inclure un espace à l'arrière de l'immeuble pour les locataires.

La faisabilité de l'opération est envisageable à hauteur de 200 000€ HT pour l'OPHIS.

Cependant la commune devra participer davantage pour la restauration de la toiture, des façades et devra prendre à sa charge toute la partie commerciale.

Des rendez-vous sont en cours concernant la viabilité économique du projet avec la chambre de commerce et d'industrie de Thiers Ambert.

- Concours départemental du fleurissement et cadre de vie

André BELVERGE nous donne lecture du courrier reçu de la direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Départemental concernant le rapport de visite du jury concernant le

concours départemental du fleurissement et du cadre de vie. La conclusion générale du jury relate le travail très important et intelligent de l'agent sur l'entretien des espaces verts avec un point faible sur le fleurissement dans des zones stratégiques de la commune. Une programmation de réunion des commissions voirie et patrimoine devra être envisagée pour prendre des décisions sur le zéro-phyto sur des points stratégiques de la commune (terrain pétanque, monument aux morts, cimetière, terrain football).

- Commission jeunesse : sortie « Lasergame » avec les jeunes

Clotilde GUILLOTIN nous fait part que la réservation est possible jusqu'au 16 février mais qu'elle confirme la participation à la sortie « Lasergame ». Elles comptent d'ores et déjà l'inscription de 11 jeunes de St Julien de neuf à quatorze ans, sachant que le nombre minimum pour se rendre à Cournon devait être de huit jeunes.

Le départ aura lieu à 14h30 devant la mairie en présence des parents qui se rendent également à la séance.

Un petit goûter sera offert par la commune au milieu de la séance de jeu.

-Conscrits 2017

Clotilde GUILLOTIN nous informe qu'un groupe de jeunes de 18 ans est partant pour faire les conscrits cette année. Une invitation à une réunion aura lieu en présence des parents des jeunes.

La fête aura lieu le dernier week-end d'août. Il faudra voir comment les jeunes vont s'organiser. Le feu d'artifice aura lieu le 26 août.

- Concours de belote

Clotilde GUILLOTIN nous indique qu'un concours de belote aura lieu le dimanche 5 mars avec la collaboration de 3 associations, sourires d'automne, le comité des fêtes et le club de football.

- Autres activités

Clotilde GUILLOTIN nous donne l'information d'un concert musical le samedi 1^{er} avril 2017. Elle signale la reprise du marché à la même période ainsi que le carnaval.

- Braves jantes

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu en date du 11 février indiquant que les adhérents de cette association ont souhaité mettre fin à l'activité de l'association.

- La parole est donnée aux conseillers municipaux

AMCLS

Monique FAURE informe l'assemblée que l'A.M.C.L.S tiendra une réunion le jeudi 2 mars à la mairie en vue de la modification de l'article 19 de ses statuts et nommer un trésorier adjoint.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a voté son budget. Douze nouvelles personnes seront éligibles au repas des anciens, édition 2017.

Un concert sera organisé en mai avec la chorale SHAMSABATTI, chorale de chants géorgiens.

Une conférence sur un thème à définir sera menée par la gendarmerie un soir à 18h.

Une rencontre aura lieu avec un assureur qui proposera une mutuelle de village avec des tarifs qui pourraient être intéressants pour les habitants de la commune.

Une rencontre aura lieu avec Benoît Delafoix, Auvergne Optique, professionnel itinérant qui propose ses services en matière d'optique et se rend au domicile des habitants.

Comité des fêtes

Le week-end cinéma a permis à une trentaine de personnes le samedi et cinq le dimanche de passer un après-midi à la salle des fêtes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le mercredi 22 mars 2017

Fin de la séance à 22 h50